

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOU DIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 015-1453/15/CC

■ Pérennisation du dispositif service civique

DPRH 15/14013/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération FCT 024-418/14/CC du 9 octobre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre du dispositif d'engagement de service civique.

Par délibération FCT 028-556/14/CC du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé le recrutement de 36 volontaires, missionnés « ambassadeur de la propreté » dans le cadre de leur service civique, à compter du 1^{er} trimestre 2015 avec possibilité de porter ce nombre à 50, si le dispositif donnait satisfaction.

Pour l'année 2015, MPM a recruté un total de 36 volontaires sur des contrats de huit mois, et les derniers contrats se terminent au 31 janvier 2016.

MPM confirme ainsi son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants dans le cadre de Contrat Local de Propreté.

C'est ainsi qu'il a été proposé de pérenniser le dispositif sur la mission d'Ambassadeurs de la propreté.

Les engagements se feront en fonction des besoins des directions, sur la base d'une expérimentation qui a porté ses fruits en 2015.

L'engagement civique ouvre droit à une indemnité versée mensuellement et fixée indépendamment de la durée hebdomadaire du contrat. L'indemnisation s'élève à 573,65 euros mensuels à raison de :

* 467,34 euros financés et versés directement par l'Etat au volontaire

* 106,31 euros versés par l'organisme d'accueil, au titre d'une prestation de subsistance, d'équipement, d'hébergement et de transport.

Sous réserve de remplir certaines conditions sociales, une bourse mensuelle de 106,38 euros nets peut également être financée et versée par l'Etat.

Le volontaire a droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Le budget sera prévu au BP 2016 pour la mise en œuvre des recrutements, correspondant aux dépenses liées aux indemnités mensuelles versées aux volontaires et au coût de la formation obligatoire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'Arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant sur la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Le Code du travail
- La Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

- Le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique
- L'arrêté du 14 mai 2010 relatif au dossier de demande d'agrément
- Le décret n°2010-1032 du 30 août 2010 relatif à la protection sociale de la personne volontaire effectuant un service civique
- La délibération du Conseil de Communauté du 9 octobre 2014 approuvant la mise en œuvre d'un dispositif d'engagement de service civique
- La délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2014 portant sur l'engagement des volontaires en service civique.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'inscrit dans une démarche de pérennisation du dispositif de service civique
- Que l'engagement de service civique contribue activement à la réalisation des missions de la Communauté Urbaine

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe du renouvellement et de pérennisation du dispositif d'engagement pour l'année 2016.

Article 2 :

Est approuvé le principe du tutorat pour chaque bénéficiaire.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les contrats établis entre la collectivité et les volontaires, ainsi que tous documents afférents à ce dispositif.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous Politique A 510 – Chapitre 012 – Fonction 020 – Nature 6218, et : Sous Politique A 510 – Chapitre 011 – Fonction 020 – Nature 6184

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER